



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026 A 11H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du 16 mars 2026, s'est rassemblé, en date du samedi 21 mars 2026 à 11h00, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire sortant.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE.

PROCURATIONS : Mme Sophie LEFEVRE à Mme Isabelle MECHIN.

EXCUSE : M. Jean-Pierre TRABESSE

SECRETARE DE SEANCE : M. Romain VITO

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 27 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 1 Conseillers Municipaux excusés : 1</p>



1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2026 (DELIBERATION N°2026-10)

Monsieur LAGRAVE Xavier, Maire sortant a procédé à l'appel et a accueilli le public venu en nombre en rappelant la solennité de l'instant en demandant un minimum de silence.

Monsieur LAGRAVE Xavier a rajouté qu'il avait enregistré les démissions de plusieurs conseillers municipaux nouvellement élus à savoir : lui-même, Madame Marie ASSIBAT et Monsieur Gilles CHAUBY. Les conseillers suivants dans l'ordre du tableau ont donc été légalement convoqués à assister aux présentes : Madame Chrystelle BARON, Monsieur Stéphane LABORDE et Madame Sophie LEFEVRE, absente, qui a donné procuration à Madame Isabelle MECHIN.

Ce point a été présidé par Monsieur LAGRAVE Xavier, en qualité de Maire sortant. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal établi à la suite de la séance du Conseil Municipal du lundi 09 mars 2026.

2 - ELECTION DU MAIRE (DELIBERATION N°2026-11)

Monsieur LAGRAVE Xavier, en qualité de Maire sortant a expliqué la procédure à suivre dans le cadre de l'élection du Maire.

Par la suite, la doyenne d'âge, Madame Paulette SAINT-GERMAIN fût appelée ainsi que Madame Mylène VACHER en qualité de secrétaire, Messieurs Romain VITO et Florent LARQUE plus jeunes conseillers municipaux en exercice en qualité d'assesseurs.

Monsieur LAGRAVE Xavier, Maire sortant et élu démissionnaire a ensuite quitté la salle.

Madame Paulette SAINT-GERMAIN a par la suite pris la présidence de ce point et a donc proposé au Conseil Municipal, à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, de procéder à l'élection, à bulletins secrets, du Maire de la commune d'Aire sur l'Adour.

Elle a fait lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales puis a procédé à l'appel des candidatures.

Une seule candidature, celle de Monsieur Jérémy MARTI a été enregistrée. Par la suite, les élus ont tous été appelés à voter les uns après les autres.

Les assesseurs ont procédé au recomptage des enveloppes puis à leur ouverture.

A l'issue, 28 bulletins ont été trouvés dans l'urne. 21 voix ont été données à Jérémy MARTI et 7 bulletins blancs ont été comptabilisés.

Madame Paulette SAINT-GERMAIN a prononcé le résultat de l'élection de Monsieur Jérémy MARTI en qualité de Maire d'Aire sur l'Adour.

Celui-ci a pris ensuite la parole et a réalisé un discours.



3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE (DELIBERATION N°2026-012)

Monsieur Jérémy MARTI, Maire d'Aire sur l'Adour a proposé au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjointes en proposant le nombre de 7 Adjointes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer pour toute la durée du mandat 7 postes d'Adjointes.

4- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (DELIBERATION N°2026-013)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élire non pas individuellement chaque Adjoint, mais une liste paritaire composé des personnes suivantes :

1er Adjoint : Agathe BOURRETERE

2ème Adjoint : Emmanuel MAUMUS

3ème Adjoint : Florence GACHIE

4ème Adjoint : Johann FRANCKE

5ème Adjoint : Paulette SAINT GERMAIN

6ème Adjoint : Julien VALETTE

7ème Adjoint : Carole DUPRIEU

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal si une autre liste se portait candidate. En l'absence de réponse, Madame Mylène VACHER en qualité de secrétaire, Messieurs Romain VITO et Florent LARQUE plus jeunes conseillers municipaux en exercice en qualité d'assesseurs furent appelés.

Par la suite, les élus ont tous été appelés à voter les uns après les autres.

Les assesseurs ont procédé au recomptage des enveloppes puis à leur ouverture.

A l'issue, 28 bulletins ont été trouvés dans l'urne. 21 voix ont été données à la liste proposée au Conseil Municipal et 7 bulletins blancs ont été comptabilisés.

Monsieur le Maire a donc prononcé l'élection des 7 Adjointes proposés, à savoir :

1er Adjoint : Agathe BOURRETERE

2ème Adjoint : Emmanuel MAUMUS

3ème Adjoint : Florence GACHIE

4ème Adjoint : Johann FRANCKE

5ème Adjoint : Paulette SAINT GERMAIN

6ème Adjoint : Julien VALETTE

7ème Adjoint : Carole DUPRIEU

5 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL (DELIBERATION N°2026-014)

Monsieur le Maire, nouvellement élu, a procédé à la lecture de la charte de l'élu local en expliquant au public qu'à l'issue de la lecture, ceux-ci seront invités à venir prendre le verre de l'amitié de l'autre côté de la salle.



Il a lu les 14 articles de la charte de l'élu local qui a été adressée en annexe de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

A la fin de cette lecture, Monsieur le Maire a de nouveau remercié le public de s'être déplacé nombreux puis Monsieur Tony FRANCHETTO a demandé à prendre la parole. Ce dernier a décrit le positionnement qui sera celui du groupe de l'opposition durant le mandat.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 11h55.

* *



Le Maire,


M. Jérémy MARTI



Le secrétaire de Séance,

M. Romain VITO

